



*À Disneyland Paris, c'est facile de se garer !
Le Resort propose une multitude de parkings afin de vous faciliter l'accès
aux Parcs, au Disney Village ou aux Hôtels Disney !*

Les différents tarifs du parking Disney

Parking des Parcs Disney

Voitures : 30€

-Véhicule de plus de 2m de haut et de plus de 9 places assises : 40€

Camping-cars : 40€

Motos : 25€

Visiteurs séjournant dans les Hôtels Disney

*Le parking est gratuit pour les visiteurs séjournant dans les hôtels Disney
sur présentation de l' Magic Pass fourni par l'hôtel.*

Tout comme le parking privatif de chaque hôtel Disney.

Visiteurs séjournant dans les Hôtels Partenaires

*Si vous réservez votre Séjour par l'intermédiaire de la Centrale de
Réservation de Disneyland Paris, les frais de Parking sont offerts. Dans
le cas contraire, les frais de Parking sont de 30€.*

(excepté pour les visiteurs séjournant à l' Explorers Fabulous Hotel)

Concernant les Pass Annuel et Disneyland Pass

L'accès au Parking des Parcs Disney est Gratuit pour les Membres Pass Annuel Magic Flex, Magic Plus et Infinity ainsi que pour l'intégralité de la gamme Disneyland Pass.

Attention : L'accès au Parking des Parcs Disney est en option pour les membres Pass Annuel Discovery.

Parking spécial pour les visiteurs aux besoins particuliers

Des aires de stationnement dédiées sont disponibles pour les visiteurs ayant des besoins particuliers.

Une Carte Européenne de stationnement doit être présentée lors de votre passage au péage pour y stationner.

Ailleurs sur le Site, les places de stationnement accessibles sont clairement indiquées par des panneaux de signalisation.

Le parking réservé pour les visiteurs disposant d'une carte européenne de stationnement est exclusivement situé au Parking Winnie.

Informations importantes

Le parking ouvert tous les jours à partir de 8h00 jusqu'à 30 minutes après la fermeture du parc.

Les caravanes et les remorques ne sont pas acceptées sur le parking visiteurs et au Disney's Davy Crockett Ranch.

Dans tous les cas, la taille des véhicules ne doit pas dépasser le gabarit d'un bus et aucun véhicule n'est autorisé à stationner de nuit sur le Parking Visiteurs en dehors des heures d'ouverture des Parcs ou du Disney Village.